



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
27.08.2003 Bulletin 2003/35

(51) Int Cl.7: **A45C 1/02**

(21) Numéro de dépôt: **03290395.7**

(22) Date de dépôt: **18.02.2003**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IT LI LU MC NL PT SE SI SK TR
 Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO

(72) Inventeurs:
 • **Joyau, Jean-Claude**
85500 Chambretaud (FR)
 • **Regottaz, Guy**
85500 Chambretaud (FR)

(30) Priorité: **20.02.2002 FR 0202125**

(74) Mandataire: **Fosse, Danièle**
Cabinet Brema
78, avenue R. Poincaré
F-75116 Paris (FR)

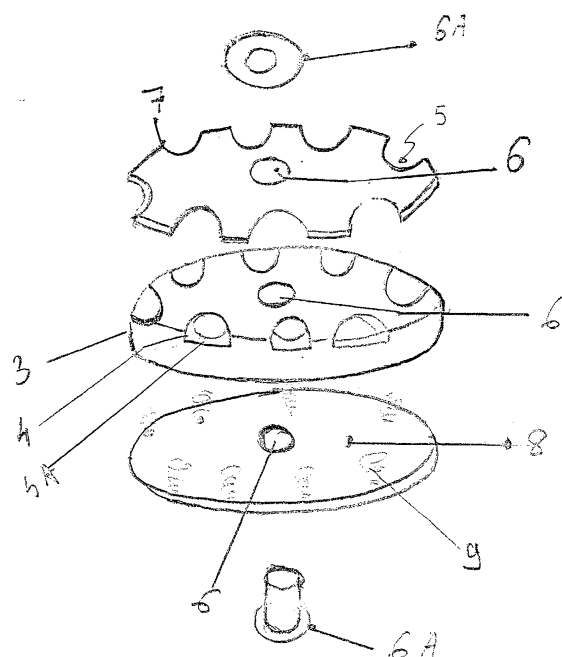
(71) Demandeurs:
 • **Joyau, Jean-Claude**
85500 Chambretaud (FR)
 • **Regottaz, Guy**
85500 Chambretaud (FR)

(54) **Porte-monnaie pour la distribution sélective de pièces**

(57) L'invention concerne un porte-monnaie pour la distribution sélective de pièces.

Ce porte-monnaie est caractérisé en ce qu'il est constitué d'un support (3) de pièces inscrit dans un cercle possédant, à sa périphérie, des logements (4) recevant respectivement une série de pièces de valeur identique et équipés de moyens (5) de retenue temporaire des pièces, ce support comportant en son centre des moyens (6) de prise accessibles par chacune des faces dudit support (3) pour pouvoir saisir entre deux doigts positionnés en boucle ledit support (3), cette saisie autorisant la rotation du support pour une libération sélective des pièces emmagasinées.

FIGURE 1



Description

[0001] La présente invention concerne un porte-monnaie pour la distribution sélective de pièces de monnaie généralement métalliques.

[0002] L'apparition sur le marché de nouvelles monnaies représentées essentiellement non plus par des billets mais par des pièces nécessite la mise en place de nouveaux moyens de stockage. Les porte-monnaie traditionnels se présentant sous forme de poches ont l'inconvénient de stocker les pièces en vrac. Il est donc nécessaire de vider son porte-monnaie pour permettre la visualisation du contenu de ce dernier avant de pouvoir isoler du contenu de son porte-monnaie les pièces correspondant au montant dû. Il en résulte une perte de temps et un risque de perte des pièces au cours de l'opération de vidage du porte-monnaie. Des porte-monnaie tendant à un rangement ordonné des pièces ont également été développés comme l'illustre en particulier le brevet EP-A-1.097.653. Dans ce document, le porte-monnaie est constitué d'un support plan rectangulaire muni d'une pluralité de logements, chaque logement étant apte à recevoir des pièces de même valeur. L'extraction des pièces de leurs logements s'effectue par poussée à travers un côté partiellement fermé du logement de manière à assurer une extraction des pièces par l'autre côté complètement ouvert dudit logement. Un tel porte-monnaie présente l'inconvénient, quand il est presque vide, d'offrir une rétention imparfaite des pièces. Par ailleurs, du fait de sa conception, ce porte-monnaie présente le risque, au cours de l'extraction d'une pièce, d'extraire plusieurs pièces à la fois du même logement.

[0003] Un but de la présente invention est donc de proposer un porte-monnaie pour la distribution sélective de pièces d'un nouveau type dont la conception autorise une distribution rapide des pièces tout en garantissant une bonne retenue du porte-monnaie par l'utilisateur au cours de la distribution des pièces de manière à empêcher un vol par un tiers dudit porte-monnaie.

[0004] A cet effet, l'invention a pour objet un porte-monnaie pour la distribution sélective de pièces, caractérisé en ce qu'il est constitué d'un support de pièces inscrit dans un cercle possédant, à sa périphérie, des logements recevant respectivement une série de pièces de valeur identique et équipés de moyens de retenue temporaire des pièces, ce support comportant en son centre des moyens de prise accessibles par chacune des faces dudit support pour pouvoir saisir entre deux doigts positionnés en boucle ledit support, cette saisie autorisant la rotation du support pour une libération sélective des pièces emmagasinées.

[0005] Grâce à la présence, dans ce porte-monnaie, de moyens de prise situés au centre du support circulaire, il est possible de saisir entre les deux doigts ce support de manière à former une boucle emprisonnant ledit support entre les doigts de telle sorte que le vol d'un tel porte-monnaie est rendu impossible. Par

ailleurs, cette préhension ou saisie du porte-monnaie facilite la rotation du support et par suite la libération des pièces emmagasinées dans le support.

[0006] L'invention sera bien comprise à la lecture de la description suivante d'exemples de réalisation, en référence aux dessins annexés dans lesquels :

la figure 1 représente une vue schématique en position éclatée des éléments constitutifs d'un porte-monnaie conforme à l'invention et

la figure 2 représente une vue schématique de dessus d'un porte-monnaie conforme à l'invention.

[0007] Comme mentionné ci-dessus, le porte-monnaie 1, objet de l'invention, est destiné à la distribution sélective de pièces 2. Ce porte-monnaie 1 est constitué d'un support 3 de pièces 2 inscrit dans un cercle. Dans l'exemple représenté, ce support 3 est constitué d'une platine ou d'un barillet dont le corps affecte la forme d'un cylindre. Ce support 3 possède, à sa périphérie, des logements 4 recevant respectivement une série de pièces de valeur identique. Ainsi, un premier logement 4 est destiné à recevoir des pièces de 1, le deuxième logement 4 des pièces de 2, etc. Ces logements 4 sont de préférence dimensionnés pour recevoir des pièces d'une valeur progressive d'un logement 4 à un autre le long de la périphérie du support 3. Il suffit ainsi donc de tourner le support pour obtenir une valeur croissante des pièces. Bien évidemment, ces logements 4 comportent encore des moyens 5 de retenue temporaire des pièces 2 à l'intérieur desdits logements 4.

[0008] Ces moyens 5 de retenue seront décrits ci-après.

[0009] Comme mentionné ci-dessus, pour faciliter la distribution sélective des pièces et le maintien du support 3, ce support 3 comporte en son centre des moyens 6 de prise accessibles par chacune des faces dudit support. Ces moyens 6 de prise permettent de saisir entre deux doigts positionnés en boucle ledit support 3, ces deux doigts formant un axe pivot ou coopérant avec l'axe pivot pour autoriser la rotation du support 3 tout en assurant une retenue dudit support à l'intérieur de la main de l'utilisateur de manière à empêcher le vol d'un tel support. Dans les exemples représentés, ces moyens 6 de prise sont constitués par un trou traversant du support 3, ce trou étant positionné de telle sorte que l'axe longitudinal du trou est confondu ou coaxial à l'axe central traversant du support 3 correspondant à l'axe longitudinal du cylindre dans le cas d'un support 3 affectant la forme d'un barillet. Ce trou du support 3 est, dans les exemples représentés, délimité par une bague 6A rotative dans le support 3. A nouveau, l'axe longitudinal de cette bague 6A est positionné de manière à être confondu avec l'axe central médian dudit support 3. L'introduction des doigts dans la bague 6A permet ainsi d'obtenir une rotation du support 3 autour des parois de la bague 6A. Dans une variante de réalisation, non re-

présentée, les moyens 6 de prise peuvent encore être constitués par des empreintes ménagées sur chaque face dudit support 3, chaque empreinte étant positionnée de manière à être traversée par l'axe central du support 3. Ces empreintes peuvent être constituées par des logements d'allure générale concave à l'intérieur desquels peuvent être positionnés les doigts de l'utilisateur. Bien évidemment, d'autres modes de réalisation des moyens 6 de prise peuvent encore être envisagés.

[0010] Dans les exemples représentés, le support 3 de pièces 2 se présente quant à lui sous forme d'un barillet à logements 4 à ouverture 4A axiale et radiale. L'une des faces du barillet, correspondant à la face de distribution des pièces, est obturée partiellement par un flasque 7 étoilé s'appliquant partiellement sur les ouvertures axiales desdits logements 4 pour maintenir les pièces 2 à l'intérieur de leur logement 4. En effet, les encoches du flasque 7 étoilé ne recouvrent que partiellement l'ouverture axiale des logements 4 de manière à empêcher une sortie axiale desdites pièces mais autoriser une sortie radiale de ces pièces. Les encoches ainsi ménagées par ce flasque 7 étoilé constituent donc, en coopération avec des organes 9 de poussée décrits ci-après, les moyens 5 de retenue temporaire des pièces 2 à l'intérieur du support. Bien évidemment, d'autres moyens de réalisation de ces moyens de retenue temporaire des pièces 2 à l'intérieur du support auraient pu être imaginés tels que notamment des encochages ménagés au voisinage de l'extrémité libre desdits logements 4. Dans le cas où les logements 4 sont des logements traversants, la face opposée du barillet est fermée par un flasque 8 affectant la forme d'une platine munie d'organes 9 de poussée des pièces 2 dans leur logement 4. Dans les exemples représentés, ces organes 9 de poussée sont constitués par des ressorts venant s'appliquer sur l'une des faces de la dernière pièce de monnaie d'une pile de pièces stockées dans un logement 4 de manière à permettre leur extraction par l'extrémité opposée dudit logement à travers l'ouverture 4A radiale dudit barillet. Dans le cas où à l'inverse les logements 4 du barillet sont des logements borgnes, les fonds des logements 4 du barillet peuvent être munis d'un bossage élastiquement déformable remplissant un rôle similaire à celui d'un ressort. Le fonctionnement d'un tel porte-monnaie est alors analogue. Enfin, pour faciliter la distribution et la sélection des pièces métalliques, les logements 4 peuvent comporter à leur voisinage des moyens tactiles d'identification ou de reconnaissance de la valeur des pièces contenues dans lesdits logements. Ainsi, un tel porte-monnaie peut être utilisé par les malvoyants. La simplicité d'utilisation d'un tel porte-monnaie permet une distribution rapide de pièces sans risque d'erreur tout en interdisant le vol d'un tel porte-monnaie au cours de son utilisation.

[0011] Pour permettre la protection des pièces, il peut être prévu un couvercle rapporté amovible venant masquer la face de distribution du support. Ce couvercle peut également être constitué de deux demi-couvercles

reliés par une articulation solidarisée audit support, ce couvercle étant évidé en son centre pour permettre l'accès aux moyens de prise.

Revendications

1. Porte-monnaie (1) pour la distribution sélective de pièces (2),
caractérisé en ce qu'il est constitué d'un support (3) de pièces (2) inscrit dans un cercle possédant, à sa périphérie, des logements (4) recevant respectivement une série de pièces de valeur identique et équipés de moyens (5) de retenue temporaire des pièces (2), ce support comportant en son centre des moyens (6) de prise accessibles par chacune des faces dudit support (3) pour pouvoir saisir entre deux doigts positionnés en boucle ledit support (3), cette saisie autorisant la rotation du support pour une libération sélective des pièces (2) emmagasinées.
2. Porte-monnaie (1) selon la revendication 1,
caractérisé en ce que les moyens (6) de prise sont constitués par un trou traversant du support (3).
3. Porte-monnaie (1) selon la revendication 2,
caractérisé en ce que le trou est délimité par une bague (6A) rotative dans le support (3).
4. Porte-monnaie (1) selon la revendication 1,
caractérisé en ce que les moyens (6) de prise sont constitués par des empreintes ménagées sur chaque face dudit support (3).
5. Porte-monnaie (1) selon l'une des revendications 1 à 4,
caractérisé en ce que le support (3) de pièces (2) se présente sous forme d'un barillet à logements (4) à ouverture (4A) axiale et radiale, l'une des faces du barillet, dite face de distribution des pièces (2), étant obturée partiellement par un flasque (7) étoilé s'appliquant partiellement sur les ouvertures axiales desdits logements (4) pour maintenir les pièces (2) à l'intérieur de leur logement (4).
6. Porte-monnaie (1) selon la revendication 5,
caractérisé en ce que l'autre face du barillet est fermée par un flasque (8) affectant la forme d'une platine munie d'organes (9) de poussée des pièces (2) dans leur logement (4).
7. Porte-monnaie (1) selon la revendication 5,
caractérisé en ce que les logements (4) du barillet sont borgnes, les fonds des logements (4) du barillet étant munis d'un bossage élastiquement déformable.

8. Porte-monnaie (1) selon l'une des revendications 1 à 7,
caractérisé en ce que les logements (4) sont dimensionnés pour recevoir des pièces d'une valeur progressive d'un logement (4) à un autre le long de la périphérie du support (3). 5

9. Porte-monnaie (1) selon l'une des revendications 1 à 8,
caractérisé en ce que les logements (4) comportent à leur voisinage des moyens tactiles d'identification ou de reconnaissance de la valeur des pièces contenues dans lesdits logements. 10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

FIGURE 1

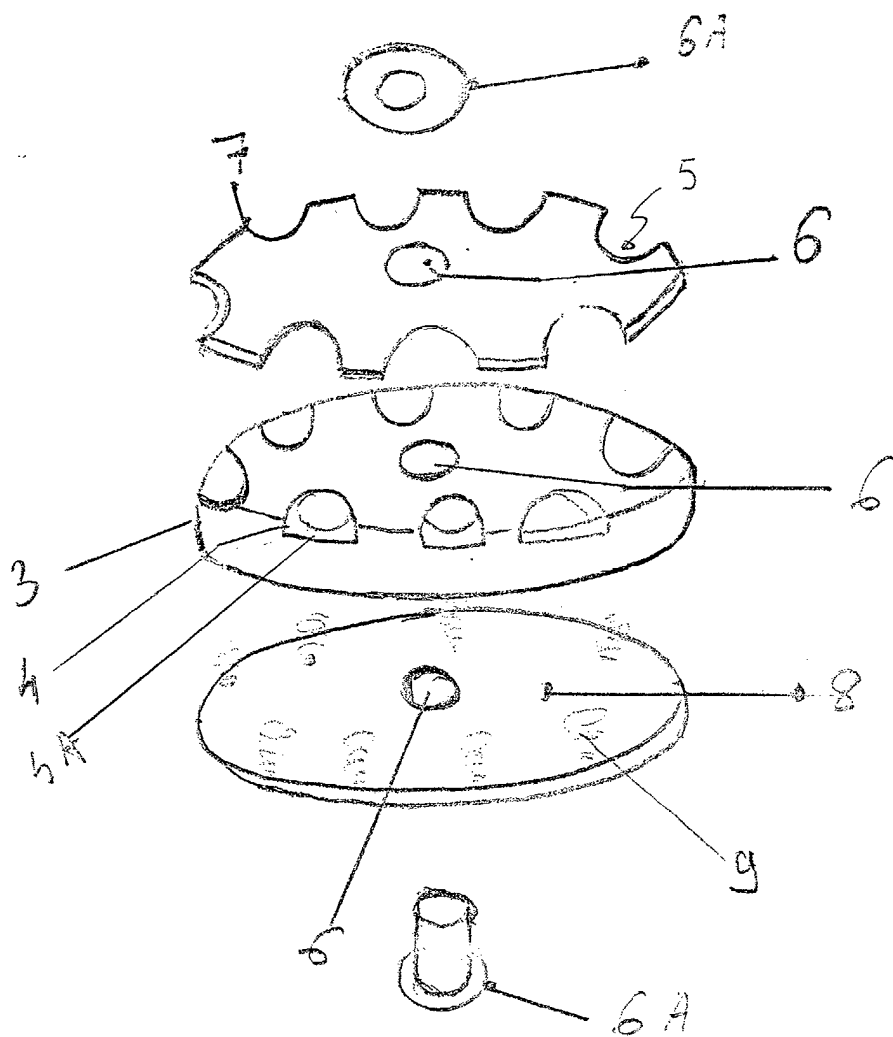
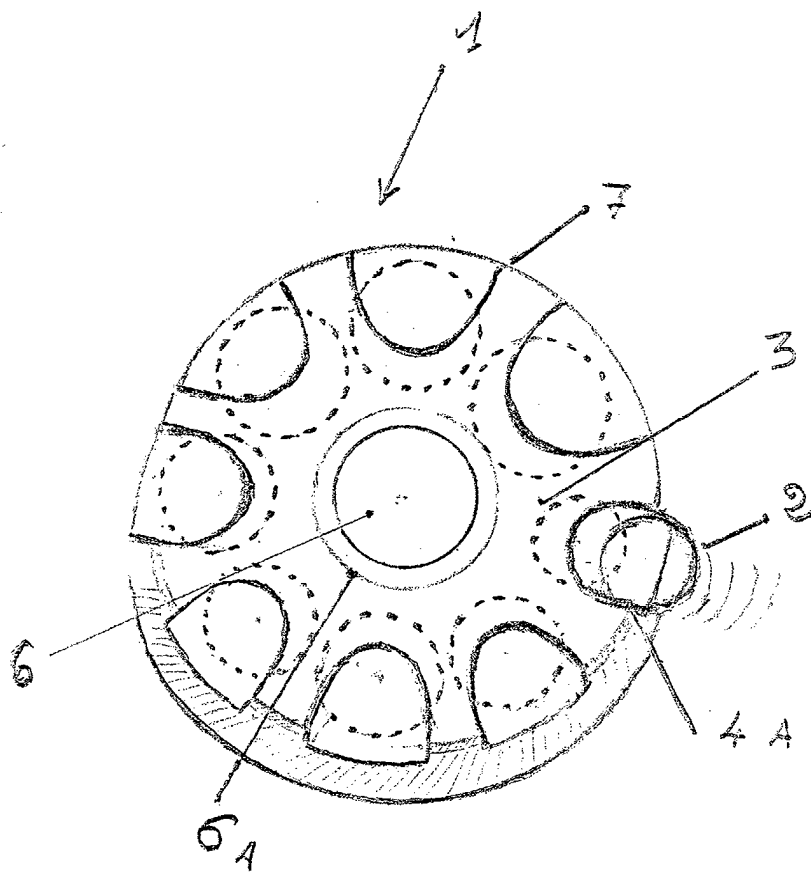


FIGURE 2





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 03 29 0395

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
A	DE 15 32 874 A (VOGLER) 10 avril 1969 (1969-04-10) * le document en entier *	1-3,5,8,9	A45C1/02
A	US 3 592 204 A (HERNANDEZ) 13 juillet 1971 (1971-07-13) * le document en entier *	1,4,5,8	
A	US 2 334 016 A (LOESCH) 9 novembre 1943 (1943-11-09) * le document en entier *	1,5,6,9	
A	FR 1 030 263 A (PAINBLANC) 11 juin 1953 (1953-06-11) * le document en entier *	1,5	
A	US 1 435 834 A (FULLER) 14 novembre 1922 (1922-11-14)		
A	US 3 361 142 A (SHELTON) 2 janvier 1968 (1968-01-02)		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
A	CH 582 495 A (ROCHAT) 15 décembre 1976 (1976-12-15)		A45C G07D
A	US 3 731 695 A (MEIJER) 8 mai 1973 (1973-05-08)		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 8 mai 2003	Examineur Riegel, R
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03 82 (F04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 03 29 0395

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

08-05-2003

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 1532874	A	10-04-1969	DE 1532874 A1	10-04-1969
US 3592204	A	13-07-1971	AUCUN	
US 2334016	A	09-11-1943	AUCUN	
FR 1030263	A	11-06-1953	AUCUN	
US 1435834	A	14-11-1922	AUCUN	
US 3361142	A	02-01-1968	AUCUN	
CH 582495	A	15-12-1976	CH 582495 A5	15-12-1976
US 3731695	A	08-05-1973	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82